A.A.D. LOC.
Association Amicale de Défense des Locataires
du 3 rue Henri Ribière 75019 PARIS
Association régie par la loi de 1091 – NRA W751237451

mèl : aadloc@aadloc.org

Charges 2021

Nous avons exposé à Paris-Habitat notre position sur 2 postes des charges de l'année 2021 :

1- L'eau non répartie qui résulte d'un calcul obscur et qui ne nous est pas imputable ;

2- Une partie des frais d'entretien des parties communes. En effet nous payons en totalité une prestation qui n'est exécutée qu'en partie.

Sans réponse pertinente, nous avons décidé de vous proposer de déduire de votre prochaine échéance la somme relative à ces contestations.

Comment procéder ?

1) Tout d'abord, relevez le « numéro d'UG en haut à droite de la régularisation des charges 2021 que vous avez reçue (image repère 1) :

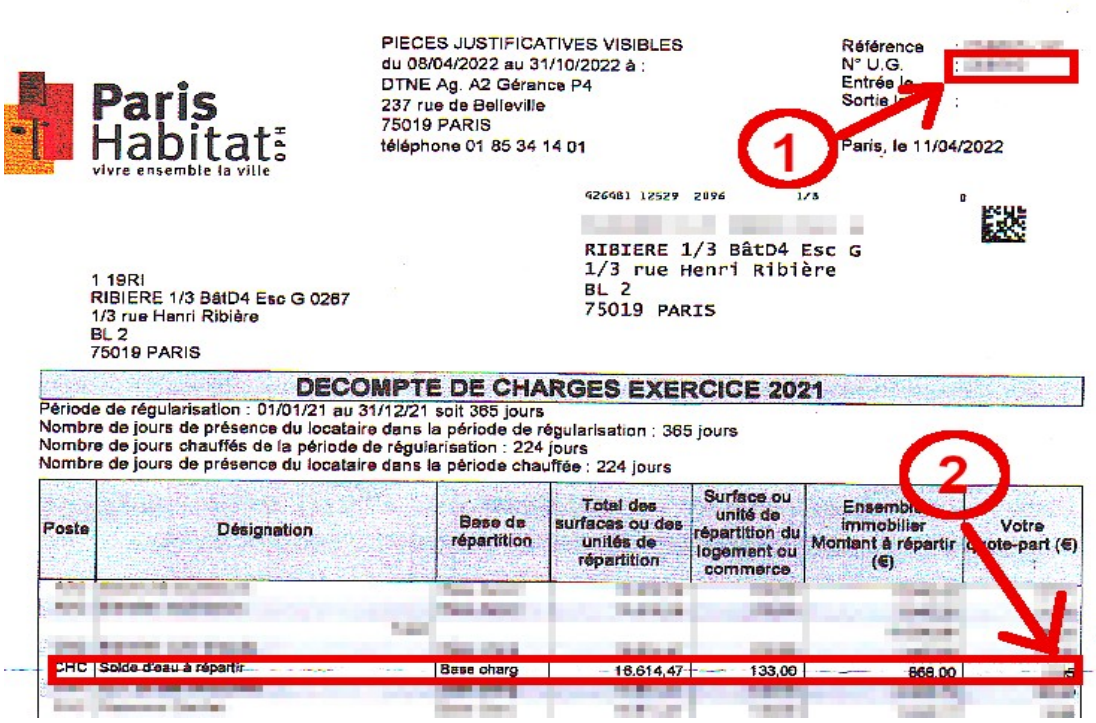
Paris Habitat
vivre ensemble la ville

PIECES JUSTIFICATIVES VISIBLES
du 08/04/2022 au 31/10/2022 à :
DTNE Ag. A2 Gérance P4
237 rue de Belleville
75019 PARIS
téléphone 01 85 34 14 01

Référence
N° U.G.
Entrée le
Sortie le

1

Paris, le 11/04/2022

426481 12529 2896 1/3

RIBIERE 1/3 BâtD4 Esc G
1/3 rue Henri Ribière
BL 2
75019 PARIS

1 19RI
RIBIERE 1/3 BâtD4 Esc G 0267
1/3 rue Henri Ribière
BL 2
75019 PARIS

DECOMPTE DE CHARGES EXERCICE 2021

Période de régularisation : 01/01/21 au 31/12/21 soit 365 jours
Nombre de jours de présence du locataire dans la période de régularisation : 365 jours
Nombre de jours chauffés de la période de régularisation : 224 jours
Nombre de jours de présence du locataire dans la période chauffée : 224 jours

2

Poste	Désignation	Base de répartition	Total des surfaces ou des unités de répartition	Surface ou unité de répartition du logement ou commerce	Ensemble immobilier Montant à répartir (€)	Votre quote-part (€)
CHC	Solde d'eau à répartir	Base charg	16.614,47	133,00	868,00	

Vous pouvez aussi trouver ce numéro sur la première ligne de votre avis d'échéance : Logement 06xxxx

2) Calculez les montants à retenir:

Déterminez d'abord à l'aide du schéma ci-dessous quel type de logement vous occupez :

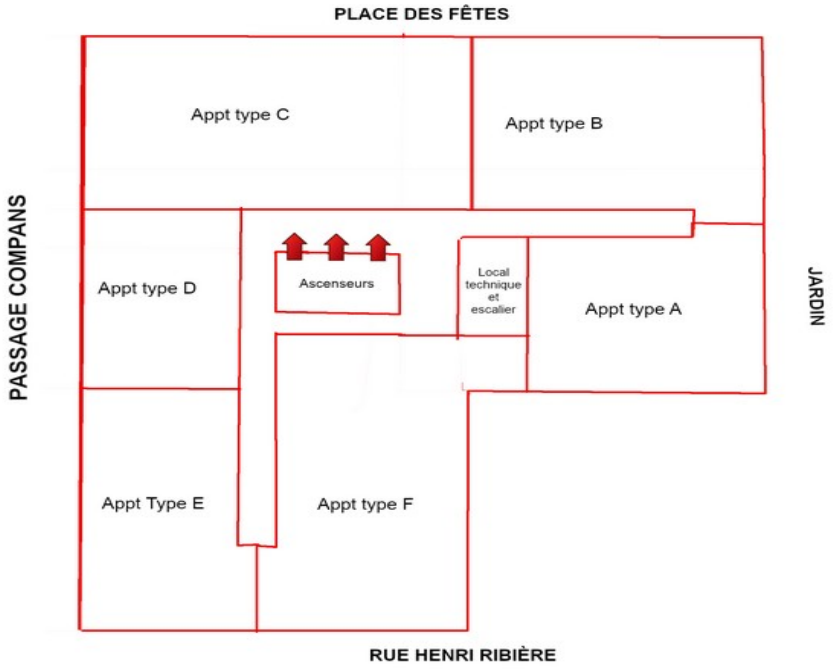

Relevez ensuite les montant à déduire correspondant à votre logement figurant dans les deux colonnes de droite « retenue à effectuer » ci-dessous:

	Tantièmes +- par type d'appart	Ménage Montant payé en 2021	**Ménage retenue à effectuer 50 %**	**retenue à effectuer eau non répartie**
Appt A	119	153,61 €	**76,81 €**	**6,22 €**
Appt B	133	171,68 €	**85,84 €**	**6,95 €**
Appt C	178	229,77 €	**114,89 €**	**9,30 €**
Appt D	104	134,25 €	**67,12 €**	**5,43 €**
Appt E	137	176,85 €	**88,42 €**	**7,16 €**
Appt F	183	236,23 €	**118,11 €**	**9,56 €**

Additionnez les deux montants. Ce total sera à déduire de votre prochain paiement.

ATTENTION : Ce calcul s'applique uniquement aux locataires présents toute l'année 2021. Sinon, il convient de calculer un prorata .

3) Remplissez ou recopiez le formulaire ci-dessous et remettez-le nous. Nous nous chargerons de collationner et remettre tous ces formulaires à Paris-Habitat.

FORMULAIRE DE RETENUE DE CHARGES INDUES 2021

LOCATAIRE : Mr/Mme……

N° d'appartement : ……

N° U.G. : ……

Je déclare ce jour déduire de mon prochain paiement règlement les sommes suivantes au titre de charges 2021 non justifiées :

1 : eau non répartie : …… €

2 : Nettoyage : …… €

soit au TOTAL : …… €

☐ **J'ai habité ce logement toute l'année 2021et je déduis la totalité du montant ci-dessus**

☐ **J'ai aménagé en cours d'année le ……2021 et j'applique le prorata correspondant soit …… €**

Je mandate l'A.A.D.LOC. Pour me représenter pour toute suite éventuelle de la présente.

Fait à Paris,

Le ……2023

Signature :

Enfin, déduisez de votre prochaine échéance le TOTAL calculé ci-dessus.

SI VOUS PAYEZ PAR PRÉLÈVEMENT,

ANNULEZ-LE sur votre espace :

https://monagencenumerique.parishabitat.fr

et INFORMEZ VOTRE BANQUE !

Ainsi vous éviterez que Paris-Habitat ne prélève par la suite la somme ainsi déduite.

Vous pouvez payer le montant calculé :

- par TIP, dans ce cas corrigez manuellement le montant indiqué,

- par chèque suivant les instructions indiquées sur l'avis d'échéance,

- par carte bancaire, en vous connectant à votre compte sur le site
https://monagencenumerique.parishabitat.fr

- par virement sur le compte de PARIS-HABITAT dont l'IBAN est :

BIC : PSSTFRPPPAR
Compte FR92 2004 1000 0100 0101 5J02 062
en précisant « loyer » et vos nom et n° d'UG.

Les mois suivants, payez de la même façon. Soyez bien attentif à ne payer que le montant correspondant à la ligne « Total avis d'échéance » comme indiqué ci-dessous.

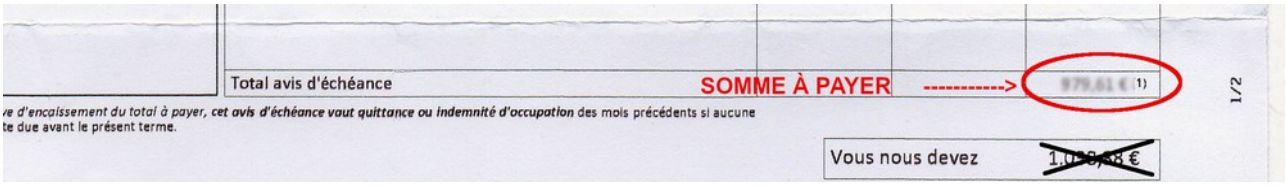

N'hésitez pas à nous interroger si un point quelconque demeurait obscur.